

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1003

16 avril 2015

### SOMMAIRE

Abingdon S.A. ....	48125	In - Octavo s.à r.l. ....	48101
Acmar Financial Luxembourg S.A. ....	48102	Laguna S.A., SPF ....	48105
ALAM Conseil S. à r.l. ....	48123	Les Harmonies Economiques S.A. ....	48103
Albert Luxembourg Holdings ....	48130	Lodging Products & Services S.à r.l. ....	48099
Alger Sicav ....	48100	Luxembourg Yachting Services S.A. ....	48099
Amaral Constructions S.à r.l. ....	48126	Mangrove III S.C.A. SICAR ....	48144
Angelo Investments S.A. ....	48140	MBERP II (Luxembourg) 14 S.à r.l. ....	48105
Art thermic S.à r.l. ....	48098	Melahel S.A. ....	48104
A. Schulman Holdings S.à.r.l. ....	48103	M.M. Cuisine S.à r.l. ....	48104
A. Schulman Sàrl ....	48103	Mutualité des P.M.E. ....	48099
Atrides ....	48111	Nalys Investment S.A. ....	48102
BCS Management S.à r.l. ....	48144	Nanfara S.A. ....	48103
Blue Building S.A. ....	48108	OME S.A. ....	48105
BNP Paribas General Partner IV ....	48106	Ovex S.à.r.l. ....	48143
Bourse Trust Company (Luxembourg) ...	48114	Pan European Credit S.A. ....	48098
CETP II Imola S.à r.l. ....	48102	Parsifal SPF S.A. ....	48099
East Side Global S.A. ....	48101	Poldimo S.A. ....	48104
EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation ....	48098	R-Luxinvest S.A. ....	48104
Foncier & Participations S.A. ....	48100	SACEC S.A. ....	48098
Fragil S.A., SPF ....	48144	Sun European Investment I S.à r.l. ....	48101
G M Décorations S. à r. l. ....	48100	TaxiRent S.A. ....	48125
Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A. ...	48101	TUI Travel Card Processing S.à r.l. ....	48128

**Art thermic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4640 Differdange, 43, avenue d'Oberkorn.  
R.C.S. Luxembourg B 161.273.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015036780/9.

(150042325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

---

**Pan European Credit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 91.864.

Les statuts coordonnés au 7 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2015036547/11.

(150041218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

---

**SACEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 64, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 11.984.

Les actionnaires sont invités à prendre part à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société le samedi, 25 avril 2015 à 11:00 heures précises, pour y délibérer et voter sur l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014;
2. Adoption des comptes annuels;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2015042104/16.

---

**EURASOL, Bureau d'Etudes Européen de Sols de Fondation, Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Dr Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 6.541.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

du 23 avril 2015, à 10 heures, au Siège Social, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport des administrateurs et commissaire sur l'exercice 2014
2. Approbation du bilan et du compte Pertes et Profits au 31.12.2014
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaire
4. Divers
5. Nomination statutaire

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 18 des statuts. Le dépôt des titres se fera au Siège Social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015044201/18.

---

**Lodging Products & Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 101.880.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037190/9.

(150041626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

---

**Luxembourg Yachting Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 37.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015037200/11.

(150041706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

---

**Parsifal SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.472.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 27 avril 2015 à 14h30 à l'Etude du Notaire Schaeffer à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société en PARSIFAL S.A. et modification subséquente de l'article 1er, première phrase des statuts de la société.
2. Transformation de la société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) en société de participation financière (SOPARFI) et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société.
3. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015048894/1031/16.

---

**Mutualité des P.M.E., Société Coopérative.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 4.556.

Nous prions Mesdames et Messieurs les associés de la Mutualité des P.M.E. de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 58, rue Glesener, le vendredi, 24 avril 2015 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport général du conseil d'administration.
2. Rapport des commissaires aux comptes et du réviseur.
3. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.
5. Nominations statutaires: administrateurs, commissaires aux comptes, réviseur.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2015051509/18.

---

**G M Décorations S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1735 Luxembourg, 3, rue François Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg B 52.002.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037001/9.

(150042197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

---

**Foncier & Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 5.322.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015036993/10.

(150041861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

---

**Alger Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.679.

We have the pleasure of inviting the shareholders to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders (the "Annual Meeting") of Alger SICAV (the "Company"), which will be held on *24 April 2015* at 3.00 p.m. at the registered office of the Company at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the directors' report to the shareholders and the independent auditor's report of the Company for the fiscal year ended 31 December 2014;
2. Approval of the statement of net assets and the statement of operations of the Company for the fiscal year ended 31 December 2014 and of the allocation of results;
3. Discharge to be granted to the directors of the Company with respect to the performance of their duties for the fiscal year ended 31 December 2014;
4. Re-election of the directors of the Company until the next annual general meeting to be held in 2016;
5. Re-appointment of the independent auditor of the Company until the next annual general meeting to be held in 2016;
6. Approval of directors' fees;
7. Any other business which may be properly brought before the Annual Meeting.

Only shareholders on record at the close of business on 22 April 2015 are entitled to vote at the Annual Meeting and at any adjournments thereof.

Shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that decisions will be taken if approved by a simple majority of the votes cast at the Annual Meeting. Each whole share is entitled to one vote.

The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the directors' report and the auditor's report of the Company are available at the registered office of the Company and may be obtained upon request.

Shareholders who will not be able to attend the Annual Meeting may vote by proxy by returning the enclosed proxy form, which is also available at the registered office of the Company, duly completed, dated and signed, by fax to the following number: (+352) 47 40 66 6503 (to the attention of Corporate & Legal Administration) before 12 o'clock CET (noon) on 22 April 2015 and subsequently by mail to Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., c/o Corporate & Legal Administration, 2-8, avenue Charles de Gaulle, B.P. 403, L-2014 Luxembourg.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2015051513/755/35.

---

**Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 71.013.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INDUSTRIE MAURIZIO PERUZZO - IMP S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015037089/12.

(150041945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

---

**In - Octavo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 230, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 19.475.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Fiduciare WBM*

*Experts comptables et fiscaux*

*Signature*

Référence de publication: 2015037087/13.

(150042044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

---

**East Side Global S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 143.259.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.03.2015.

*Pour: EAST SIDE GLOBAL S.A.*

*Société anonyme*

*Experta Luxembourg*

*Société anonyme*

Référence de publication: 2015037798/14.

(150043064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Sun European Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 190.860.

**EXTRAIT**

Les associés de la Société ont décidé (i) d'accepter la démission de Monsieur Laurent Maraschin en tant que gérant A de la Société et (ii) de nommer Monsieur Taavi Davies, avec adresse professionnelle au 5-11 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 4 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Sun European Investment I S.à r.l.

Référence de publication: 2015037384/15.

(150041828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

---

**Acmar Financial Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 88.204.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Acmar Financial Luxembourg SA

Claude Robert

*Liquidateur*

Référence de publication: 2015037584/14.

(150042992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Nalys Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 189.871.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 6 février 2015, l'administrateur unique de la Société a décidé de procéder à la nomination des avocats luxembourgeois associés de CMS DeBacker Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est située au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en qualité de dépositaire des actions au porteur constituant le capital social de la Société, et ce afin de se mettre en conformité avec la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur, et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, ayant modifié la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales en son article 42.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015038073/16.

(150043133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**CETP II Imola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 163.487.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 04 mars 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 04 mars 2015:

- Monsieur Christopher Finn;
- Madame Barbara Imbs;
- Madame Erica K. Herberg;
- CETP II Managing GP Holdings, Ltd.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 04 mars 2015:

- Monsieur William Cagney, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- CETP II Advisor S.à r.l. dont le siège social est au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est le 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2015.

CETP II Imola S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015037721/24.

(150042558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**A. Schulman Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 189.667.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 103.028.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015037524/10.

(150043434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**A. Schulman Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 86.238.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 103.433.

Par résolutions circulaires signées en date du 23 février 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, Rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg au 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015037525/13.

(150042855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Les Harmonies Economiques S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 140.389.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société LES HARMONIES ECONOMIQUES S.A., tenue le 9 juillet 2014*

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2020.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015038004/15.

(150042782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Nanfara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 159.151.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 mars 2015*

- La démission de Monsieur Olivier BEAUDOUL de son mandat d'Administrateur est acceptée avec effet immédiat;  
- Madame Sabrina COLANTONIO, employée privée, née le 13 mars 1982 à Thionville (France), et résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée avec effet immédiat en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Olivier BEAUDOUL démissionnaire.

Le mandat de Madame Sabrina COLANTONIO viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2015038077/16.

(150043296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**M.M. Cuisine S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4741 Pétange, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 174.941.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015038020/10.

(150042370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**R-Luxinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6691 Moersdorf, 7, am leweschten Flouer.

R.C.S. Luxembourg B 95.040.

Der Jahresabschluss nebst Gewinn- und Verlustrechnung zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015038156/10.

(150043231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Poldimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 178.801.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 janvier 2015*

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038144/13.

(150043076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Melahel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.234.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 6 mars 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans et pris acte de la démission de Sébastien Gravière de son mandat d'administrateur et a nommé en son remplacement:

- Madame Nicole Thommes, née à Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc Koeune

- Monsieur Michaël Zianveni

- Madame Nicole Thommes

- Monsieur Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015038052/21.

(150042907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---



**MBERP II (Luxembourg) 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 185.796.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 23 février 2015 que:

- Monsieur Abdoulie Yorro JALLOW, né à Fajara (La Gambie) le 12 février, 1975, de nationalité britannique, résidant professionnellement 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Séverine LAMBERT, gérante démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2015.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015038047/17.

(150042956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**OME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 139.298.

—  
EXTRAIT

M. Nicholas Hood a démissionné de ses fonctions d'administrateur de OME S.A. (la «Société») avec effet au 23 février 2015.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Pierre Stemper, administrateur/président;

- Mme Christelle Rétif, administrateur;

- M. Naïm Gjonaj, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

*Pour extrait conforme**OME S.A.*

Référence de publication: 2015038101/18.

(150043049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**Laguna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 153.064.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, tenue de manière extraordinaire à la date du 25.02.2015 à 10 heures, que les actionnaires ont:

1. Décidé de révoquer la société à responsabilité limitée "Capital Immo Luxembourg", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93635, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. Décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Fiduciaire Comptable Vogel & Monteiro S.à r.l., RCSL 112.699, avec siège social au 91, rue Cents, L-1319 Luxembourg. Le nouveau Commissaire aux Comptes terminera le mandat de son prédécesseur et ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

*Pour extrait conforme**Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2015037998/19.

(150043385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**BNP Paribas General Partner IV, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.517,90.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.891.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

Global General Partner, having its registered office at 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register in Luxembourg under number B191058,

here represented by Mr Bertrand Barthel, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholders") of BNP Paribas General Partner IV, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2951 Luxembourg, 50, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 183891, (the "Company"). The registered office of the company has been transferred from Jersey to the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, on 23 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 708 of 19 March 2014.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considers himself as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to change the current currency of the share capital of the Company from Pound Sterling (GBP) to Euro (EUR) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on 18 December 2014, i.e. one Euro being the equivalent of 0.7932 Pound Sterling and to convert all accounts in the books of the Company from Pound Sterling into Euro.

As a consequence of the foregoing, the current share capital is set at thirty-one thousand five hundred and seventeen Euro and ninety Cents (EUR 31,517.90).

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to suppress the par value of the twenty-five thousand (25,000) existing shares, to that the capital is represented by twenty-five thousand (25,000) shares of no par value.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of Article Five of the Articles of incorporation so as to read as follows:

**" Art. 5. Issued Capital.** The issued capital is set at thirty-one thousand five hundred and seventeen Euro and ninety Cents (EUR 31,517.90), represented by twenty-five thousand (25,000) shares of no par value."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder decides to accept the resignation of the managers BNP Paribas S.A., BNP Paribas Wealth Management S.A., BGL BNP Paribas and FIDUPAR as at 31 October 2014, and to give them discharge for the execution of their respective mandates.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint as new managers for an unlimited period:

Mrs. Claire ROBOREL de CLIMENS, born on 4 June 1966 in Brive la Gaillarde (France), professionally residing at 33, rue du Quatre Septembre, F-75002 Paris.

Mr. Olivier MAUGARNY, born on 26 March 1961 in Bron (France), professionally residing at 33, rue du Quatre Septembre, F-75002 Paris.

Mr. Hubert MUSSEAU, born on 17 June 1971 in Versailles (France), professionally residing at 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Mrs. Nathalie MORONI, born on 8 June 1970 in Revin (France), professionally residing at 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder of the parties appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU**

Global General Partner, ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 191058,

ici représentée par Monsieur Bertrand Barthel, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'Associé unique (l'"Associé Unique") de BNP Paribas General Partner IV, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183891 (ci-après la "Société"). Le siège social de la Société a été transféré de Jersey au Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, le 23 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 708 du 19 mars 2014.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'associé de la Société représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la monnaie actuelle du capital social de la Société de la Livre Sterling (GBP) à l'euro (EUR) au taux de change fixé par la Banque Centrale Européenne le 18 décembre 2014, soit un euro équivalent à 0,7932 Livre Sterling, et de convertir tous les comptes des livres de la Société de l'euro au dollar US.

En conséquence de la présente résolution, le capital social de la Société est fixé à trente et un mille cinq cent dix-sept Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 31.517,90).

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales existantes de sorte que le capital social est désormais représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital émis - premier paragraphe.** Le capital émis est fixé à trente et un mille cinq cent dix-sept Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 31.517,90) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants BNP Paribas S.A., BNP Paribas Wealth Management S.A., BGL BNP Paribas et FIDUPAR au 31 octobre 2014 et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

## Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée.

Madame Claire ROBOREL de CLIMENS, née le 4 juin 1966 à Brive la Gaillarde (France), demeurant professionnellement au 33, rue du Quatre Septembre, F-75002 Paris.

Monsieur Olivier MAUGARNY, né le 26 mars 1961 à Bron (France), demeurant professionnellement au 33, rue du Quatre Septembre, F-75002 Paris.

Monsieur Hubert MUSSEAU, né le 17 juin 1971 à Versailles (France), demeurant professionnellement au 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Madame Nathalie MORONI, née le 8 juin 1970 à Revin (France), demeurant professionnellement au 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. BARTHEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63721. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015036814/127.

(150042259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

**Blue Building S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 253, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 195.040.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le douze février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Thierry JACQUIN, employé, né à Metz (France) le 8 juillet 1955, demeurant à L-3429 Dudelange, 253, route de Burange.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BLUE BUILDING S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce d'articles pour le bâtiment et les travaux publics, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de même que la vente de systèmes de récupération d'eau et de traitement des eaux, ainsi que de matériaux dérivés, dans le domaine de l'assainissement collectif.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a en outre pour objet l'exploitation de marques, brevets, enseignes, licences dont elle est propriétaire ou non, sous forme de franchise, location, redevances ou royalties et la mise en valeur de toutes autres marques, brevets, enseignes ou licences.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes et se porter caution.

La société pourra effectuer des prestations de services administratifs, financiers, ainsi que le commissionnement.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ainsi qu'à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société ou des directeurs délégués à la gestion journalière. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou en cas de pluralité d'administrateurs-délégués par la signature individuelle d'un des administrateurs-délégués.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2016.

*Souscription - Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Thierry JACQUIN, préqualifié.

Ces actions ont été intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

*Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir Monsieur Roger REPETTI, retraité, né à Sarrebruck (Allemagne) le 24 mars 1943, demeurant à F-54700 Pont-à-Mousson, 91, avenue de la Petite Suisse.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée «CODEJA s.à r.l.», ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.771.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

4) Le siège de la société est fixé à L-3429 Dudelange, 253, route de Burange.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JACQUIN, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5739. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015036812/169.

(150042073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

**Atrides, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.262.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand- Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company ATRIDES (the "Company"), with registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, and registered with the Luxembourg Trade and Company register under number B 178262, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, mentioned above, dated June 10, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1991 on August 16, 2013, as amended pursuant to a deed of the same notary Jean SECKLER dated November 12, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 3783 on December 9, 2014.

Mr Bob PLEIN, employee, with professional address in Junglinster, being the chairman of this meeting.

The Chairman appoints as secretary and scrutineer of the meeting Mr Henri DA CRUZ, private employee, with professional address in Junglinster.

The Chairman then states that:



A) The agenda of the meeting is set as follows:

*Agenda*

1. Acknowledgement of the share capital fully paid-up and decision to increase it from thirty one thousand Euros (31,000.- EUR) to forty one thousand Euros (41,000.- EUR) by the issuance of one hundred (100) new shares represented by ninety (90) new Class A shares and ten (10) new Class B shares, and payment of a share premium;

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

B) That the shareholders, present or represented, and the shares held by themselves, are reported on an attendance list signed by the shareholders themselves or represented, the members of the Bureau and the Notary.

C) That the proxies provided by the shareholders as represented, signed “ne varietur” by the members of the bureau and the Notary, shall remain attached to the present deed signed.

D) That the whole share capital all present or represented and the shareholders all present or represented, declare having been duly notified the agenda, hereinafter reproduced, and may deliberate without prior notice.

E) That the meeting representing the whole share capital is consequently regularly constituted and may deliberate on the agenda, hereinafter reproduced.

The meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The meeting acknowledges that the share capital of the Company is fully paid-up and decide to increase the subscribed capital by ten thousand Euros (10,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty one thousand Euros (31,000.- EUR) to forty one thousand Euros (41,000.-EUR) by the creation and issue of one hundred (100) new shares in registered form, without nominal value, represented by ninety (90) new Class A shares and ten (10) new Class B shares, by way of a contribution in cash with an additional payment of a share premium of twenty three millions three hundred forty one thousand seven hundred fifty Euros (23,341,750.-EUR).

*Subscription - Payment*

The one hundred (100) new shares are subscribed as follows:

- The Public Limited Company MexSpa Participations S.A., as holder of the class A shares, subscribes ninety (90) new Class A Shares with an additional payment of a share premium of twenty one millions seven thousand five hundred seventy five Euros (21,007,575.- EUR) (“share premium Class A”) so that it will be the holder of a total of one hundred eighty (180) Class A shares;

- The Public Limited Company with Variable Capital ADRESPO S.A. de C.V. as holder of the class B shares subscribes ten (10) new Class B Shares with an additional payment of a share premium of two millions three hundred thirty four thousand one hundred seventy five Euros (2,334,175.- EUR) (“share premium Class B”) so that it will be the holder of a total of twenty (20) Class B shares.

The aforementioned subscriptions of the new shares were fully paid up by payment in cash, so that the amount of twenty three thousand two hundred fifty Euros (23,250.- EUR) being the part of the initial share capital that needed to be fully paid up and the amount of ten thousand Euros (10,000.-EUR) were allotted to the corporate share capital and the balance to the share premium account.

The total amount of twenty three millions three hundred seventy five thousand Euros (23,375,000.- EUR), is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

*Second resolution*

The meeting decides to amend article 5 of the articles of association of the Company so that they will henceforth be read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at forty one thousand Euro (EUR 41,000) represented by two hundred (200) shares without indication of the par value.

There are two types of Shares. There are one hundred eighty (180) Class A shares (the “Class A shares”) and twenty (20) Class B shares (the “Class B shares”).

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), redeem its own shares.”

*Costs*

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about six thousand eight hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.



The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney has signed together with us, the notary, the present original deed

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATRIDES, (la "Société"), avec siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 178262, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, susmentionnée, en date du 10 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 16 août 2013 numéro 1991, modifié par acte reçu par le même notaire Maître Jean SECKLER en date du 12 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 9 décembre 2014 numéro 3783.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Constatation de la complète libération du capital social de la Société et décision de l'augmenter pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à quarante et un mille Euros (41.000,- EUR) par l'émission de cent (100) nouvelles actions représentées par quatre-vingt-dix (90) nouvelles actions de Classe A et dix (10) nouvelles actions de Classe B, avec paiement d'une prime d'émission;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence, cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée constate la libération totale du capital social de la Société et décide ensuite de procéder à une augmentation du capital souscrit à concurrence de dix mille euros (10.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à quarante et un mille Euros (41.000,- EUR) par la création et l'émission de cent (100) nouvelles actions, nominatives et sans valeur nominale, représentées par quatre-vingt-dix (90) nouvelles actions de Classe A et dix (10) nouvelles actions de Classe B, par un apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission de vingt-trois millions trois cent quarante-un mille sept cent cinquante Euros (23.341.750,- EUR).

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) nouvelles actions ont été souscrites comme suit:

- La société anonyme MexSpa Participations S.A., détentrice des actions de Classe A, souscrit quatre-vingt-dix (90) nouvelles actions de Classe A libérées en numéraire avec le paiement additionnel d'une prime d'émission pour un montant de vingt-et-un million sept mille cinq cent soixante-quinze Euros (21.007.575,- EUR) («Prime d'émission de Classe A») de sorte qu'elle devient détentrice d'un total de cent quatre-vingt (180) actions de Classe A;

- La société anonyme de capital variable ADRESPO S.A. de C.V., détentrice des actions de Classe B, souscrit dix (10) nouvelles actions de Classe B libérées en numéraire avec le paiement additionnel d'une prime d'émission pour un montant

de deux millions trois cent trente-quatre mille cent soixante-quinze Euros (2.334.175,- EUR) («Prime d'émission de Classe B») de sorte qu'elle devient détentrice d'un total de vingt (20) actions de Classe B.

Toutes les nouvelles actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt-trois mille deux cent cinquante Euros (23.250,- EUR), étant la partie du capital social minimum qui devait se libérer, et la somme de dix mille Euros (10.000,- EUR), a été allouée au capital social de la Société et le reste au compte prime d'émission.

La somme totale de vingt-trois millions trois cent soixante-quinze mille Euros (23.375.000,- EUR) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de procéder à la modification de l'article 5 des statuts afin de le donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante et un mille Euros (EUR 41.000) représenté par deux cent (200) actions sans valeur nominale.

Il y a deux classes d'actions. Il y a cent quatre-vingt (180) actions de classe A (les «actions de Classe A») et vingt (20) actions de classe B (les «actions de Classe B»).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 février 2015. Relation GAC/2015/1558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015036786/156.

(150042517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

### **Bourse Trust Company (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 183, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 195.044.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

#### THERE APPEARED:

Bourse Group Limited, a Guernsey limited liability company having its registered address at Havelet House, South Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 3JS,

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 6, 2015

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

## Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the Company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the rendering of services as a chartered accountant, as well as the delivery of tax, economic and financial advice, including the providing of trainings in these fields. Furthermore, the Company may provide domiciliation services, as well as perform any other activity, including all movable and immovable property transactions, that are directly or indirectly linked to the regulated profession of a chartered accountant.

The Company may acquire ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and assure the management of such ownership interests. The Company may acquire, develop and license intellectual property rights in any form whatsoever.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of Bourse Trust Company (Luxembourg) S.à r.l..

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

## Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers do not need to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager. In case of plurality of managers, the Company shall be bound by the sole signature of any one manager for any transaction up to a threshold of ten thousand Euros (EUR 10,000.-) and by the joint signatures of a majority of the managers for any transaction whose amount is above such threshold.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting.

The board of managers can only validly debate and make decisions if all its members are present or represented by proxies. Any decisions made by the board of managers shall be unanimously adopted.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or willful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or

employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

#### *Subscription / Payment*

Bourse Group Limited, prenamed, through its proxy-holder, declared to subscribe to all the twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by contribution in kind consisting of the assignment of a certain, unquestionable and undisputed Receivable in the total amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), dated 6 January 2015. A copy of the above- mentioned document will remain annexed to the present deed.

#### *Effective implementation of the contribution*

Bourse Group Limited, prenamed, through its proxy-holder, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Receivable is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at two (2).
2. Appoint the following persons as Company manager:
  - Jean-Philippe Bill, born on 22 April 1979 in Luxembourg, residing professionally at L-1880 Luxembourg, 183, rue Pierre Krier.
  - Simon Bourge, born on 13 January 1961 in Cardiff (Wales), residing at Le Hurel Farm Le Frie Baton, St Saviours, Guernsey, GY7 9PJ.

The duration of the managers' mandate is unlimited.
3. Determine the address of the Company at 183, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

#### A COMPARU:

Bourse Group Limited, société constituée sous le droit de Guernsey, ayant son siège social au Havelet House South Esplanade St Peter Port Guernsey GY1 3JS,

dûment représentée par Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 janvier 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'activité professionnelle d'expert-comptable ainsi que l'exécution de toutes expertises fiscales, économiques et financières, de formations et de conseils d'organisation, la prestation de tous services de domiciliation, ainsi que toutes autres activités y compris toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession d'expert-comptable tel que réglementée et toutes autres opérations susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La Société peut s'intéresser, par quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et s'occuper de la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et en assurer la mise en valeur.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination Bourse Trust Company (Luxembourg) S.à r.l..

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société est valablement engagée par la signature d'un seul gérant pour toute transaction jusqu'à un montant de dix mille Euros (10.000,-EUR) et par la signature conjointe de la majorité des gérants pour toute transaction dont le montant est supérieur à ce seuil.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à l'unanimité.

En cas de conflit d'intérêts tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.



Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

### Chapitre V. Année Sociale, Répartition

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Souscription / Libération*

Bourse Group Limited, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) par apport en nature consistant en la cession d'une Créance certaine, liquide et exigible, d'un montant total de douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR), datée du 6 janvier 2015. La copie de ladite déclaration demeurera annexée au présent acte.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Bourse Group Limited, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer;
- le transfert de la Créance est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation, aux fins d'effectuer la cession de la Créance et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

48123

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

*Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).

2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Jean-Philippe Bill, né le 22 avril 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1880 Luxembourg, 183, rue Pierre Krier

- Simon Bourge, né le 13 janvier 1961 à Cardiff (Pays de Galles), demeurant à Le Hurel Farm Le Frie Baton, St Saviours, Guernsey, GY7 9PJ.

La durée des mandats des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social à L-1880 Luxembourg, 183, rue Pierre Krier.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 janvier 2015. Relation: GAC/2015/570. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 mars 2015.

Référence de publication: 2015036797/476.

(150042111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

**ALAM Conseil S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 195.002.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Karim Khan Valimamode, né le 23 janvier 1955 à Marovoay, Madagascar, demeurant à L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger:

Le conseil auprès d'investisseurs professionnels ou particuliers en finances et en produits de gestion, le conseil et la formation en gestion commerciale, en organisation et en management;

la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles ou sociales et solidaires pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités.

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «ALAM Conseil S. à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur Karim Khan Valimamode, demeurant à L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 8.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 14.** L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2015.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Karim Khan Valimamode, né le 23 janvier 1955 à Marovoay, Madagascar, demeurant à L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. K. VALIMAMODE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3441. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036767/104.

(150041431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

---

**TaxiRent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 39.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 03 mars 2015.

Référence de publication: 2015037438/10.

(150041470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

---

**Abingdon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 191.450.

Les statuts coordonnés au 06/02/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/03/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015036749/12.

(150041734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

---

**Amaral Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1713 Luxembourg, 126, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 195.020.

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Rui AMARAL MONTEIRO, constructeur, né à Sameice Seia (Portugal), le 8 janvier 1967, demeurant à L-2263 Luxembourg, 15, rue Guido Oppenheim; et

2) Madame Maria Cesaltina DA COSTA SILVA MONTEIRO, gérante de sociétés, née à Sameice Seia (Portugal), le 4 avril 1970, demeurant à L-2263 Luxembourg, 15, rue Guido Oppenheim.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "AMARAL CONSTRUCTIONS S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à tous les travaux d'entreprise générale de constructions; la construction et la vente d'immeubles clefs en mains ainsi que la promotion immobilière, l'entreprise de maçonnerie et béton, de construction de bâtiments traditionnels ou préfabriqués, de quelque types qu'ils soient; les travaux de constructions métalliques; les travaux de carrelage, les travaux de plafonnage, cimentage et rejointoyage; les travaux de nettoyage et sablage des façades; l'entreprise de couverture métallique et non métallique de constructions, les travaux d'étanchéité, les travaux de zinguerie, d'asphaltage et bitumage; l'entreprise de menuiserie et charpenterie; le placement de ferronneries, de volets et de menuiseries métalliques, l'entreprise de travaux de peinture, revêtements de murs et sols; l'isolation thermique et acoustique; le ramonage des cheminées; l'entreprise d'installation électrique, d'installation en chauffage central, sanitaire, ventilation, détection incendie, conditionnement d'air; le commerce de détail en matériaux; les activités relatives à l'exécution totale ou partielle de travaux de parachèvement ou de coordination de ceux-ci lors de leur exécution par des sous-traitants.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Rui AMARAL MONTEIRO, pré-qualifié, quatre-vingts parts sociales, . . . . .	80
2) Madame Maria Cesaltina DA COSTA SILVA MONTEIRO, préqualifiée, vingt parts sociales, . . . . .	20
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.



*Constatation*

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

*Loi anti-blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent soixante euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1713 Luxembourg, 126, rue de Hamm.
2. Monsieur Rui AMARAL MONTEIRO, constructeur, né à Sameice Seia (Portugal), le 8 janvier 1967, demeurant à L-2263 Luxembourg, 15, rue Guido Oppenheim, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. AMARAL MONTEIRO, M. C. DA COSTA SILVA MONTEIRO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 février 2015. 2LAC/2015/4250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036769/140.

(150041839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

**TUI Travel Card Processing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 176.146.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of January.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch sur Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in her capacity as attorney-in-fact of TUI TRAVEL HOLDINGS LIMITED, a private limited company, existing under the laws of England, having its registered office at TUI Travel House, Crawley Business Quarter, Fleming Way, Crawley, West Sussex RH10 9QL, registered at the Companies House under number 6638818,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:



1.- "TUI TRAVEL CARD PROCESSING S.À R.L.", a private limited company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176146 (the "Company"), was incorporated by deed of Me Paul BETTINGEN, on 6 March 2013, published in the Mémorial C number 1208 on May 23, 2013.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) parts having a par value of One Euro (EUR 1.-) each.

3.- "TUI TRAVEL HOLDINGS LIMITED", prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- "TUI TRAVEL HOLDINGS LIMITED", prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- "TUI TRAVEL HOLDINGS LIMITED" prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- "TUI TRAVEL HOLDINGS LIMITED", prenamed, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

In its capacity as liquidator of the Company the pre-named declares having thorough knowledge of the articles of incorporation and of the financial situation of the Company. With the approval of debtors, all debts are being taken over by the sole shareholder "TUI TRAVEL HOLDINGS LIMITED".

7.- "TUI TRAVEL HOLDINGS LIMITED", prenamed, presents its liquidation report and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- "TUI TRAVEL HOLDINGS LIMITED" prenamed, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

9.- Discharge is given to the directors and the auditor of the Company.

10.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "TUI TRAVEL HOLDINGS LIMITED", une société privée, ayant son siège au TUI Travel House, Crawley Business Quarter, Fleming Way, Crawley, West Sussex RH10 9QL, enregistrée au Register the Company House, sous le numéro 6638818,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- TUI TRAVEL CARD PROCESSING S.À R.L., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 6 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1208, le 23 mai 2013 (le «Mémorial») et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176146 (le «Société»).

2.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts d'une valeur de un Euro (1,-) chacune.

3.- "TUI TRAVEL HOLDINGS LIMITED", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- "TUI TRAVEL HOLDINGS LIMITED", prédésignée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- "TUI TRAVEL HOLDINGS LIMITED", prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- "TUI TRAVEL HOLDINGS LIMITED", prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la Société, la société prédésignée déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société. De l'accord des créanciers, toutes les dettes seront reprises par "TUI TRAVEL HOLDINGS LIMITED", seule actionnaire de la société.

7.- "TUI TRAVEL HOLDINGS LIMITED", prédésignée, présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- "TUI TRAVEL HOLDINGS LIMITED", prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

9.- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

10.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2015. Relation: EAC/2015/890. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015036668/112.

(150041269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

#### **Albert Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 195.056.

#### STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of the month of January.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Romolo Holdings C.V., a commanditaire vennootschap organized and incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 630 Fifth Avenue, Suite 2710, New York, NY 10111;

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal;

Albert Co-Investment Holdings L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/o Maples Corporate Services Limited P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered under registration number MC-80573;

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal; and

OEC Holdings 4 L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/o Maples Corporate Services Limited P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered under registration number MC-49703;

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Albert Luxembourg Holdings" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share. Proof of ownership of shares are established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders may be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more class A managers and one or more class B managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which is in Luxembourg. Only in case of duly justified, exceptional circumstances, the Board may meet outside Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented including the vote of at least one class A manager and one class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) In case of duly justified, exceptional circumstances, any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting

to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. Notwithstanding the preceding sentence, at least half of the attending board members must be physically present at the Board meeting.

(vii) The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the Board, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.”

### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or the signature of the sole manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders which takes place in Luxembourg (the General Meeting). Only in case of duly justified, exceptional circumstances, the General Meeting may take place outside of Luxembourg.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

### Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by the majority of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

#### *Subscription and payment*

Romolo Holdings C.V. represented as stated above, subscribes to two thousand one hundred twenty-five (2,125) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of two thousand one hundred twenty-five euro (EUR 2,125).



Albert Co-Investment Holdings L.P. represented as stated above, subscribes to two thousand one hundred twenty-five (2,125) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of two thousand one hundred twenty-five euro (EUR 2,125).

OEC Holdings 4 L.P. represented as stated above, subscribes to eight thousand two hundred fifty (8,250) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of eight thousand two hundred fifty euro (EUR 8,250).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

#### *Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company an indefinite period of time:

- Mr. Frans Petter David Johnsson, born on 19 November 1973, having his professional address at 40 Bruton St., London, W1J6QZ United Kingdom; and

- Ms. Marsha Allison Steiner, born on 6 May 1972, having her professional address at c/o Rhône Group L.L.C., 630 Fifth Ave., New York, NY 10111, U.S.A.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr. Wim Ritz, born in Merksem, Belgium on June 14, 1970 with address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

- Mrs. Virginia Strelen, manager, born on 30 May 1977 in Bergisch- Gladbach, Germany, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de janvier,

Pardevant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **ONT COMPARU:**

Romolo Holdings C.V., une commanditaire vennootschap de droit des Pays-Bas, ayant son siège social au 630 Fifth Avenue, Suite 2710, New York, NY 10111;

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Albert Co-Investment Holdings L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit des Iles Caïman, ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïman, et enregistrée sous le numéro d'enregistrement MC-80573;

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

OEC Holdings 4 L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit des Iles Caïman, ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïman, et enregistrée sous le numéro d'enregistrement MC-49703;

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «Albert Luxembourg Holdings» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. La preuve de la propriété des parts sociales est rapportée par l'inscription d'un associé dans le registre des associés. Des certificats d'inscription au registre des associés seront émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux de ces membres ou par le gérant unique, le cas échéant, à la demande et à la charge de l'associé concerné.



6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.5. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible à la consultation par tout associé. Ce registre des associés contiendra en particulier le nom de chaque associé, sa résidence ou son siège enregistré ou principal, le nombre de parts détenues par chaque associé, tout transfert de parts sociales, la date de notification ou d'acceptation par la Société d'un tel transfert selon les dispositions de ces statuts ainsi que toute sûreté consentie sur ces parts sociales.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui est au Luxembourg. Uniquement en cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, le Conseil peut se réunir hors du Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés incluant au moins le vote d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) En cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. Nonobstant la phrase qui précède, au moins la moitié des membres qui assistent à la réunion doivent être physiquement présents à la réunion du Conseil.

(vii) Le secrétaire, ou dans l'hypothèse où aucun secrétaire n'a été nommé, le président, rédigera des procès-verbaux de chaque réunion du Conseil, qui seront signés par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B ou par la signature du gérant unique.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

**IV. Associé(s)****Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés qui a lieu à Luxembourg (l'Assemblée Générale). Uniquement en cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, l'Assemblée Générale peut être tenue hors du Luxembourg.

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

**11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle****Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréée.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréée, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréée, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréée peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

#### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire à l'ensemble des conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

##### *Souscription et Libération*

Romolo Holdings C.V., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille cent vingt-cinq (2.125.-) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille cent vingt-cinq euros (EUR 2.125.-).

Albert Co-Investment Holdings L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille cent vingt-cinq (2.125.-) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille cent vingt-cinq euros (EUR 2.125.-).

OEC Holdings 4 L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit mille deux cent cinquante (8.250.-) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de huit mille deux cent cinquante euros (EUR 8.250.-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

##### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

### Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société une durée indéterminée:

- M. Frans Petter David Johnsson, né le 19 novembre 1973 et ayant son adresse professionnelle: 40 Bruton St., London, W1J6QZ Royaume Uni; et

- Mme Marsha Allison Steiner, née le 6 mai 1972, ayant son adresse professionnelle chez Rhône Group L.L.C., 630 Cinquième Avenue, New York, NY 01111, Etats-Unis.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société une durée indéterminée:

- M. Wim Ritz, né à Merksem, Belgique, le 14 juin 1970, ayant l'adresse au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

- Mme Virginia Strelen, gérante, née le 30 mai 1977 à Bergish- Gladbach, Allemagne, avec adresse professionnelle située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2203. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036734/533.

(150042196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

### **Angelo Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 172.375.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of the month of February.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Angelo Investments S.A. (the "Company"), a société anonyme, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B172.375, having its registered office at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, incorporated on 4 October 2012 by deed of Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2876 of 27 November 2012. The articles have never been amended since.

The meeting was presided by Mr. Alfio RICIPUTO, employee, professionally residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Kim REISCH, employee, professionally residing in Luxembourg,

the General Meeting elected as scrutineer Mr. Alfio RICIPUTO, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

2. It appears from the said attendance list that all the shareholders holding all the forty-three thousand (43,000) ordinary shares in issue were represented at the meeting. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice so that the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Transfer of the registered office from 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg to 89 A rue Pafebruch, L-8308 Capellen;

2. Subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation of the Company;
3. Decision to put the Company into liquidation;
4. Appointment of Platinum Consulting S.à r.l., RCS B 187293, as liquidator of the Company and determination of his powers;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the following resolutions were passed unanimously.

*First resolution*

The meeting resolved to transfer the registered office of the Company from 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg to rue Pafebruch 89A, L-8308 Capellen.

*Second resolution*

The meeting resolved to amend the first paragraph of article 2 of the Articles of Incorporation of the Company to read as follows:

“ **Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Mamer, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within the municipality of Mamer by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.”

*Third resolution*

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

*Fourth resolution*

The meeting resolved to appoint as liquidator Platinum Consulting S.à r.l., with registered office at 1, rue Eckerbiert, L-4974 Dippach, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 187.293.

The meeting resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have, the fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the meeting. The meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting if such authorisation is required by law.

The meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and it may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidator may bind the Company under its sole signature.

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the persons hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de février,

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Angelo Investments S.A. (la «Société»), une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B172.375 et constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2876 du 27 novembre 2012. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Alfio RICIPUTO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Kim REISCH, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Monsieur Alfio RICIPUTO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence, ainsi que les procurations, seront annexées au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

2. Il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires et toutes les quarante-trois mille (43.000) actions ordinaires émises sont représentés à la présente assemblée. Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu une connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à une convocation préalable de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous:

1. Transfert du siège social de la Société du 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au 89 A rue Pafebruch, L-8308 Capellen;

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société;

3. Décision de mettre la Société en liquidation;

4. Nomination de Platinum Consulting S.à r.l., RCS B 187293, en tant que liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs;

5. Divers.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg au 89 A rue Pafebruch L-8308 Capellen.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Mamer par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.»

#### *Troisième résolution*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateur Platinum Consulting S.à r.l., ayant son siège social au 1 rue Eckerbiert, L-4974 Dippach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.293.

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. L'assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à son autorisation dans le cas où celle-ci est requise.

L'assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine. Le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. REISCH, A. RICIPUTO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4708. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015036740/141.

(150041420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

**Ovex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 130.406.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

**A COMPARU:**

Maître Catherine HORNUNG, Avocat, demeurant professionnellement au 44, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. Monsieur Régis OUDOT, gérant de sociétés, né à Mirecourt (France), le 26 juin 1968, demeurant à F-54160 Frolois, 1, rue Saint Martin (France), et

2. Monsieur Robert OUDOT, gérant de sociétés, né à Nancy (France), le 31 août 1943, demeurant à F-88500 Poussay, 959, route de Neufchâteau (France),

en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

1. «OVEX S.à r.l.» est une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller, (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.406, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1981 du 14 septembre 2007.

2. le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3. les cinq cents (500) parts sociales sont réparties comme suit:

- Monsieur Régis OUDOT, prénommé: . . . . . 499

- Monsieur Robert OUDOT, prénommé: . . . . . 1

Total: . . . . . 500

Les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution contenue dans l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Ajout à l'objet social de l'activité d'agent commercial et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

2. Divers.

*Unique résolution*

Les Associés ajoutent à l'objet social l'activité d'agent commercial et modifient, par conséquent, l'article 2 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet:

- le commerce national et international en gros et demi-gros de produits alimentaires ainsi que la location de véhicules, et

- l'activité d'agent commercial.



En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à neuf cents euros (900,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: C.HORNUNG, D.KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 25 février 2015. Relation: DAC/2015/3232. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 2 Mars 2015.

Référence de publication: 2015035277/59.

(150039580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

---

**Fragil S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 154.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2015037850/10.

(150043340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036495/11.

(150040752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

---

**BCS Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.171.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

*Pour: BCS MANAGEMENT S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015036807/14.

(150041732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

---